

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 08/12/2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 32 Nombre de suffrages exprimés : 42 Votes Pour : 42 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Demande de subvention pour l'animation du DOCOB NATURA 2000 Rioumajou Moudang du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022 N° 2021-149
--	---

Présents (32) : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADÉ Pierre, PUYAU Maryse, MALERE Hélène, PAUCIS Jean, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, HELARY Yann, AIZIER Philippe, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian.

Présents non votant : FOUGA Sabine, SERMET André.

Excusés (11) : GOUBE Nicole, PICHON Evelyne (suppléante), DUBARRY Jean-Bertrand, LLOP Frédéric, ESCOULA Bernard, CARTAN Olivier, BALAGNA Patrice, ACCHINI Nicole, BOURREC Christophe, LEGOFF Stéphanie, ANGLADE Jean-Louis

Absents (10) : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ARMANET Henri, MUR François, SOLANA Michel, CLIMENT Emmanuel, OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

Procurations (10) :
VIDAILLET Jocelyne à CARRERE Philippe
DESCOUENS Bernard à BERTRANUC Evelyne
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
ROBIN Isabelle à CARRERE Philippe
BRUN Didier à PAUCIS Jean
JARENO Sandra à HELARY Yann
DARAN René à AIZIER Philippe
NARS Aline à MIR André
FOURTINE Didier à SALAT Jacques
ISOART Jean-Michel à RICARD Louis

Michel CHAZOTTES a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur Le Président rappelle au Conseil communautaire la prise de compétence de la Communauté de communes concernant l'animation du site Natura 2000 « Rioumajou-Moudang ».

Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'animation, le coût de l'animation a été estimé pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 à un montant de 5 390,22 € euros, soit 20 jours d'animation.

Ce coût comprend l'animation du site Natura 2000.

Monsieur le Président propose d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- approuve le projet présenté par Monsieur le Président,
- autorise à solliciter l'aide financière de l'Europe et de l'Etat,
- mandate Monsieur le Président pour signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU